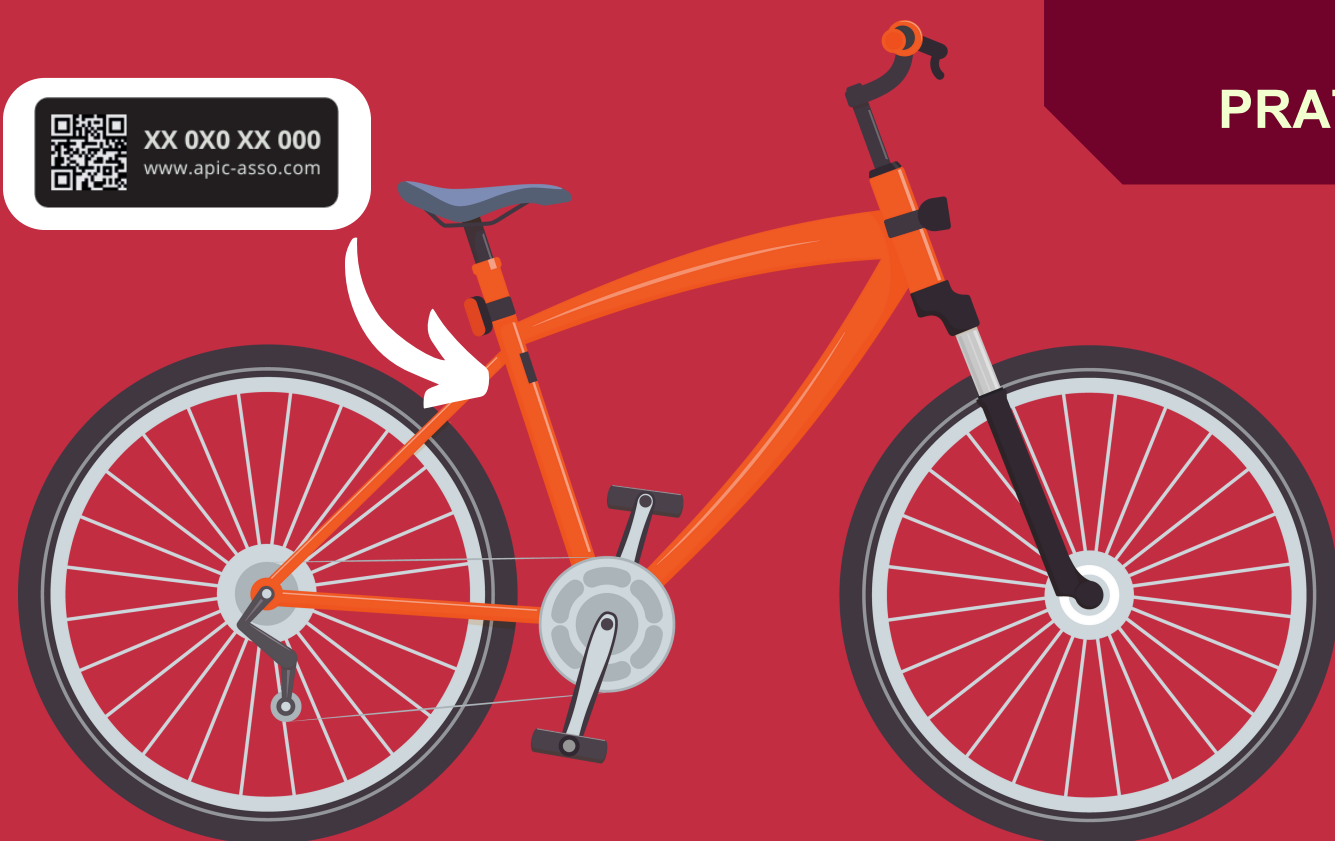


# GÉRER SON VELO IDENTIFIÉ VIA SON COMPTE PERSONNEL



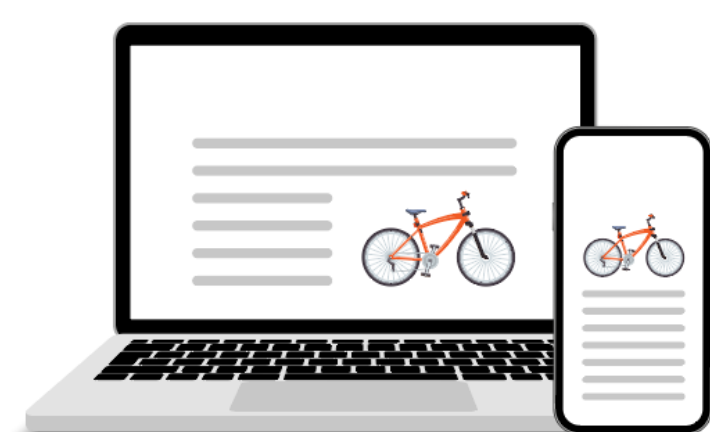
J'AI ACHETÉ MON VÉLO CHEZ UN  
COMMERÇANT, IL EST IDENTIFIÉ  
... ET MAINTENANT ?



COMMENT  
JE FAIS ? EN QUOI  
ÇA CONSISTE ?

JE DEVIENS RESPONSABLE DE MON VÉLO TOUT AU  
LONG DE SON CYCLE DE VIE

LE VÉLO SE GÈRE DEPUIS UN  
ESPACE PERSONNEL



## ACTIVER SON COMPTE

Au moment de l'enregistrement, un mail d'activation est envoyé automatiquement par l'opérateur d'identification agréé

Ce mail ne sera jamais envoyé par le commerçant, ni par l'APIC. Il est important de vérifier ses spams

il est préférable d'activer son espace personnel dès réception du mail

ESPACE PERSONNEL = PLATEFORME DE L'OPÉRATEUR D'IDENTIFICATION AGRÉÉ

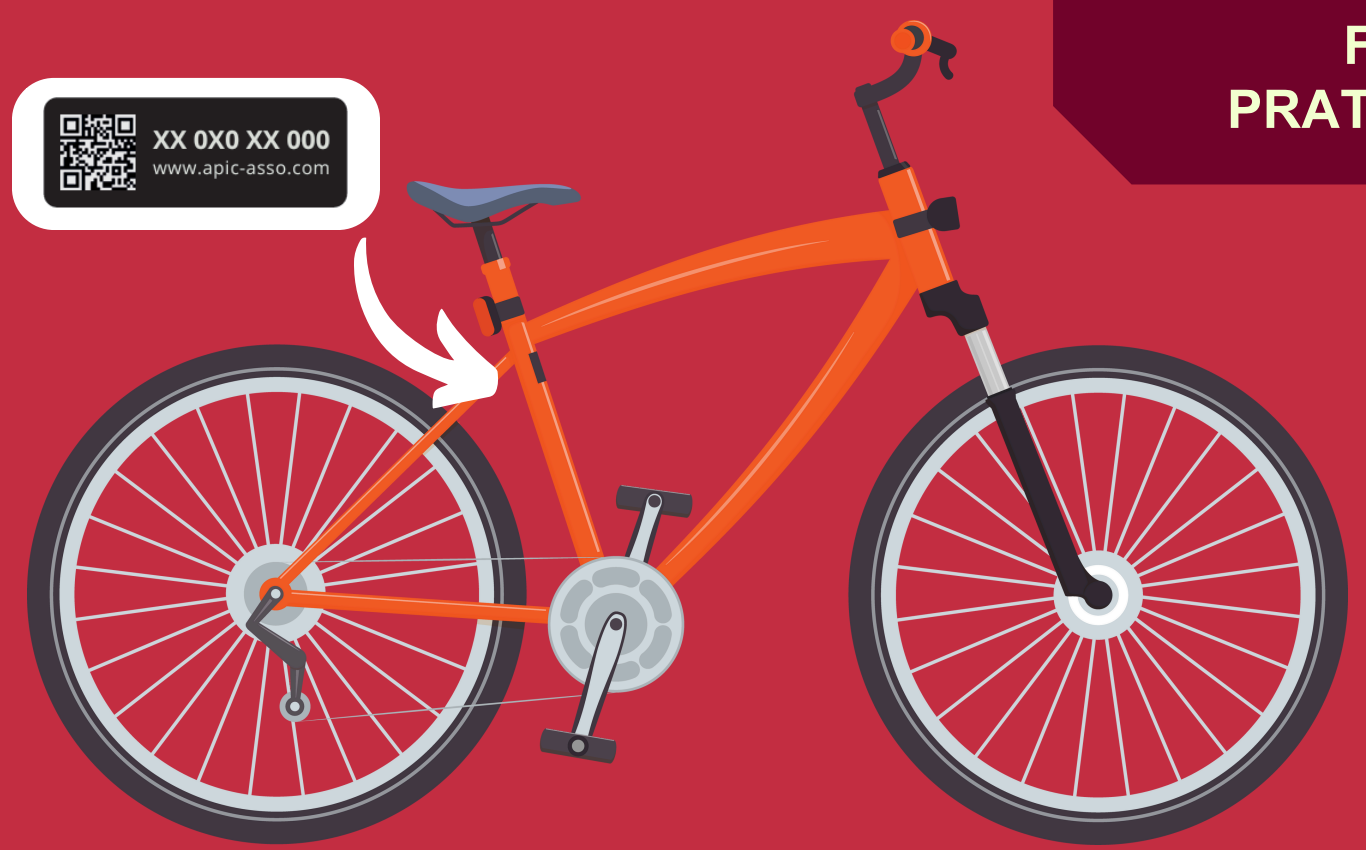


## SI J'AI EFFACÉ LE MAIL OU SI JE NE SAIS (PLUS) COMMENT ACCÉDER À MON ESPACE PERSONNEL

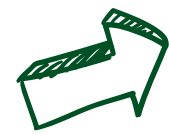
1. Je saisis mon identifiant sur [www.apic-asso.com](http://www.apic-asso.com)
2. La recherche m'indique mon opérateur d'identification agréé, je clique dessus
3. J'accède alors à la plateforme de mon opérateur d'identification :
  - Pour ma première connexion, je crée mon espace
  - Si mon compte existe déjà, je peux cliquer sur « mot de passe oublié »



# GÉRER SON VELO IDENTIFIÉ VIA SON COMPTE PERSONNEL



**GÉRER MON VÉLO,  
ÇA CONSISTE À :**



## COMPLÉTER LES INFORMATIONS

- Relatives au vélo : n° de série vélo, n° de série moteur et batterie, prix d'achat...
- A caractère personnel : adresse postale, co-propriétaire...



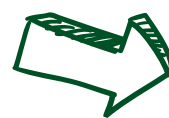
## TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT D'IDENTIFICATION

Document pour attester de la propriété du vélo. Il peut être demandé en cas d'aide à l'achat ou de souscription à un contrat d'assurance, par exemple



## ACTUALISER LE STATUT DU VÉLO

En cas de vente, de mise au rebut ou encore de vol



## TRANSFÉRER LA PROPRIÉTÉ

En cas de vente ou de cession d'un vélo. Un transfert de propriété ne peut être initié que par le propriétaire du vélo. L'APIC ne peut pas intervenir

**LE BUT, EN TANT QUE  
PROPRIÉTAIRE, EST  
D'AUGMENTER MES CHANCES DE  
RESTITUTION EN CAS DE VOL  
ET DE LUTTER CONTRE LE  
RECEL DE VÉLO**

